

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 7 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Reclames 6 fr. 50
Faits divers 1 fr.

AUTONOMIE

On peut beaucoup plus à ce moment d'autonomie. On voudrait, qu'à l'instar de nos voisins de Terre-Neuve, St-Pierre fut appelé à gérer ses propres finances.

On prétend qu'il en résulterait une grande économie et que, naturellement, il s'en suivrait une amélioration possible dans le Commerce du pays.

Nous sommes habitués à voir St-Pierre ne peut plus supporter le poids du budget que la Métropole lui impose, et la preuve c'est que depuis plusieurs années ce budget, quoiqu'équilibré sur le papier par des administrateurs habiles à faire jongler les chiffres, se solde par des déficits considérables qu'il faut combler avec la caisse de Réserve.

Nous n'avons pas la prétention de gérer nos finances et d'entretenir convenablement la Colonie sans qu'il en coûte un sou aux contribuables.

Mais nous n'hésitons pas à jeter par dessus bord, l'administration que l'Europe nous envoie laquelle est tellement compliquée, surannée, papéassière et routinière que son fonctionnement nécessite ces légions d'employés qui sont la plaie de la France en général et de St-Pierre en particulier.

Plus de statistiques fastidieuses et inutiles, plus de ces classements tellement compliqués que l'employé qui y travaille consciencieusement toute une journée en sort littéralement abruti.

Une bonne et simple comptabilité comme celle employée dans nos maisons de Commerce adaptée aux besoins particuliers de l'Administration d'une Colonie.

Nous allons donc donner ici quelques ex-

plication, des chiffres afin de prouver qu'on peut réaliser de grandes économies, tout en assurant le bon fonctionnement de tous les services :

GENDARMERIE :

Actuellement on ne possède que 220 gendarmes et ce nombre est fréquemment dépassé par de nombreux étrangers, nous avons environ 25 gendarmes que la Métropole payait. Actuellement il n'en reste à peine 45 gendarmes et les navires rentrant à St-Pierre sont beaucoup moins nombreux qu'autrefois, mais c'est la Colonie qui les paie.

Ces 13 gendarmes nous coûtent annuellement 31,330 francs. Vous entendez bien, pour faire la police dans notre petit pays si tranquille et si paisible, vous devez verser en beaux deniers comptants 31,330 fr. C'est exorbitant.

Si nous avons à administrer la colonie, vous voyez comment nous nous y prendrions pour assurer le service de la police tout en réalisant une notable économie :

1 Commissaire de police.	4000
4 Agents de police à 2000 fr.	8000
Indemnités à diverses personnes chargées de la poste et de la police à Canigade Miquelon et l'île aux Chiens.	1,500
Location d'un bureau de police et frais de bureau.	1,500
Total.	15,000

Soit une économie de 16,330 fr. et nous garantissons que le service serait bien fait.

Frais de Route sous ce titre le budget prévoit une dépense annuelle de 12,000 fr. Ce chiffre peut, à première vue paraître modeste eu égard à la quantité de fonctionnaires; mais si l'on considère que quelques gros bonnets seuls en profitent et qu'il est très rare d'avoir des frais de route à payer

pour les employés subalternes, on verra de suite qu'on peut là encore réaliser une notable économie.

En effet, nous n'aurions plus d'administrateur ou de gouverneurs fantômes qui apparaissent et disparaissent comme les marionnettes et qui gaspillent la plupart des frais de route.

Et voilà comment on fait danser en rond les écus des contribuables.

St-Pierre étant considéré comme une bonne colonie, nos fonctionnaires devraient y rester au moins 2 ans à moins d'être exceptionnels, tels que malades.

De cette façon nous estimons qu'on réaliserait une économie d'au moins 6,000 fr. par an.

A suivre.

PATRIOTISME COLONIAL.

Avec le bleu de la colère, le blanc de la peur et le rouge de la honte, des gens ingénieux ont su se trouver un cocarde dernier cri qui a reçu la consécration des félicitations ministérielles, s'il vous plaît!

Avec un tel mordant, ces couleurs ne s'effaceraient plus sur les faces qui ne pouvaient les porter autrement; le mépris que leur vaudra cette mise au pilori y gravera la déconvenue, la crainte et la honte que ne peut manquer d'engendrer la frousse continuelle d'un retentissant soufflet qu'il faudrait bien garder.

Mais ce n'est pas cette France-là, ni cette manière de porter ses couleurs qui avaient jadis donné à notre glorieuse Patrie le pre-



mier rang dans la politique mondiale ; Dans ce temps-là, le bleu, c'était celui du ciel qui remplissait les yeux, le blanc, a fidélité qui ne souffrait pas de fâcheux accrocs, et le rouge, celui du sang versé pour la Patrie.

Dans ce temps-là, ni le Roy, ni la République, ni Bonaparte, n'auraient félicité des braves à quatre poils, qui n'ont jamais assez de gendarmes quand un peu de cette belle crânerie française qu'ils ne parviendront pas à faire oublier, a toujours suffi à ceux qui ont leur conscience pour eux et servent loyalement leur pays, au lieu de le tromper, de le stigmatiser d'un ridicule qu'ils sont seuls à mériter, et de le ruiner par leur incapacité.

A nous les félicitations des braves qui savent mourir pour leur pays, nous vous laissons celles du ministre, qui devrait bien vous décorer dans les lieux glorieux ou vous attendez ceux qui vous donnent la ch...sse.

Ce ne sont plus des casseroles qu'il leur faut : le v.... de n...., le vulgaire p.... de ch.... suffit désormais, et ça leur servira pour le Carnaval !

Pour nous, toujours et quand même, vive la France, celle que nous aimons et qu'heureusement nous connaissons mieux qu'eux !

Autrefois on ne félicitait que les Champlain, les Lafayette, les Montcalm !

Conte tiré des Mille et une nuits.

Une curieuse coutume existe au Sud de la Perse. Lorsque le Grand-Vizir, pour une raison ou pour une autre, achète un piano et se le fait livrer, ce piano doit être démonté en deux parties égales, et les porteurs de chacune d'elles doivent répondre aux hérauts de Son Excellence qui doivent leur demander : « Qu' vas-tu, moitié de piano ? » « Je vais chez le Grand-Vizir, pour me marier ».

Quelques chercheurs ayant voulu connaître l'origine de cette coutume, un vieux savant leur conta la très curieuse histoire suivante :

« Il était une fois un piano merveilleux, qui était dans un *Intérieur* bien chaud, où il s'était créé tout un monde de petites habitudes. Il dormait sans cesse et rarement

on venait troubler son repos, quand il vit en songe un riche nabab s'approcher de lui Au moment où il se préparait à tirer de son coffre en bois précieux des sons harmonieux, lents et majestueux, crac, zim bouboum pang lehak kara bang ! tout ce bonheur à peine entrevu s'envola au vent, et notre pauvre piano se vit conduire les yeux bandés dans un grand Château plein de mystère, pour servir au Grand-Vizir qui ne pouvait vu la ladrerie du Sultan son maître disait-il, s'offrir dans les joies de la famille ce ragoût des esprits délicats qu'est la musique.

Mais quelle différence entre le Grand-Vizir et le majestueux nabab dont rêvait notre piano ! Au lieu de suaves et puissants accords, c'étaient des dissonances aigües où semblait se tordre une âme tirillée par la crainte et l'envie ; Et quand son épouse venait promener sur les touches ses doigts désespérés, notre ami, compatissant à sa peine profonde, pleurait, pleurait... Et tant pleura, qu'Allah voulut que le Sultan revint dans sa capitale ; que, reconnaissant des mérites du riche nabab qui l'avait courageusement servi pendant son absence, il l'instant dans l'*Intérieur* somptueux où dormait jadis notre pauvre piano ; et qu'il lui fit demander quelle grâce il désirait le plus.

Le nabab se prosterna par trois fois devant son souverain et dit : « Tel le vent dans la forêt, telle la mer qui déferle, un incomparable instrument ornait jadis le Palais dont Votre Grâce, (Qu'Allah rende son nom inoubliable !) a fait présent à son dévoué serviteur :

C'est cette harpe harmonieuse, c'est cette lyre enchanteresse que mon épouse reclame à tous les échos, et qui enchantera la vie des serviteurs de votre Altesse dont la posterité ben...sse le souvenir jusqu'à la 108^{me} génération ! J'ai dit ! »

Aussitôt, le Sultan entra dans une violente colère ; il fit saisir à l'instant même par cent alguazils de sa garde le Grand-Vizir prévaricateur, et commanda qu'il rendit ce qu'il avait déloyalement soustrait.

Les exécuteurs s'apprétaient à lui trancher la tête, quand son épouse obtint la grâce du serviteur infidèle, et le Sultan voulut, par même égard pour sa grande beauté, lui conserver son poste de Grand-Vizir, à condition qu'il obtint son pardon du fidèle nabab. Ce fut un grand bonheur dans l'*Intérieur* du vertueux et puissant favori, quand les voutes retentirent des harmonies sereines et majestueuses de cet incomparable instrument.

Pour le Grand-Vizir, loin de s'amender,

il composa avec un des anciens complices de ses exactions, et osa tenter d'alléger sa honte en achetant, de compte à demi avec lui, une imitation de l'incomparable instrument qu'il avait perdu.

Mais Allah permit qu'un fait merveilleux mit en lumière l'enténébrement téméraire de l'infidèle : car au jour fixe pour le transport du piano, on le vit se diviser en deux parties, et chacune d'elles se rendit par un chemin différent, portée par des mains invisibles, au palais du Grand-Vizir tandis qu'une voix en sortait qui disait à tous ceux qu'elle rencontrait et qui, au comble d'étonnement, lui demandaient : « Qu' vas-tu, moitié de piano ? »

« Je vais chez le Grand-Vizir, pour me marier ! » Lorsque le Sultan l'apprit, il remercia Allah, de ce qu'il lui avait révélé la félonie de son Grand-Vizir, il ordonna qu'il fut écorché vif et emmuré vivant, et imposa à ses successeurs le rituel indiqué par la coutume, en mémoire de ce qui était arrivé.

Eh ! Ah !

Comment on reçoit les avocats

à St-Pierre et Miquelon

On peut lire dans la feuille officielle de la Colonie, un arrêté qui fait la stupéfaction de tous ceux qui le lisent.

Nous ne voudrions pas abuser de la patience de nos lecteurs au point de leur ennuier tout ce qu'il faut écrire pour composer une œuvre de ce genre, qui leur suffit d'apprendre, car nul ne le saurait sans enquête « administrative » ne l'avait su découvrir, que M^r Gauvain, s'est fait, à de nombreuses reprises, l'interprète et le porteur des rôles, auprès de l'organe du Ministère Public de manifestants tumultueux, dont le but évident était d'empêcher le cours de la justice.

Que, ce faisant, cet avocat a méconnu les obligations de réserve et de dignité que lui impose sa profession ; Que d'autre part M^r Gauvain a reconnu avoir participé à l'élaboration d'un manifeste de citoyens en rébellion ouverte contre la Loi et contre l'Autorité ; Que ce faisant, il a violé le serment par lequel il s'est engagé à ne rien dire ou publier de contraire aux lois, ordonnances, arrêtés et règlements, aux bonnes mœurs, à la sûreté de l'Etat et au repos public, et s'est écarté du respect dû aux autorités publiques ; Pour ces deux motifs M^r Gauvain est interdit pendant deux mois à compter du 2 février.

Curieux parce que journaliste, nous savons voulu voir la figure du condamné ; celui-ci, estimant que deux mois pour n'avoir rien fait lui suffisaient, ne voulait rien nous dire de peur de n'attraper deux ans pour nous avoir parlé ; mais, quand nous lui avons dit : « Alors, c'est vrai, nous pesons... »



boré un manifeste, etc. » il nous a affirmé, sans nous étonner, qu'il avait pu établir le contraire, et qu'il nous lui avons demandé ce qu'il pensait du premier grief, nous avons acquis la conviction qu'on l'avait « zigouillé », comme on s'en était vanté au café, absinthe en main, et qu'on avait voulu rencherir sur la notification officielle sortie d'une officine, le lendemain même de la dernière séance du fameux Conseil de Discipline pour les réunions duquel on renvoyait tout uniment à trois heures de l'après-midi, les affaires des simples justiciables à huitaine.

Comme nous n'avons que deux avocats, nous n'avons plus qu'à attendre deux mois la possibilité d'être défendus autre celui qui n'est pas « interdit », à moins que M^e Gauvain que nous avons pu apprécier à l'audience, et qui a eu à défendre des intérêts singulièrement graves pour son début dans la colonie, n'arrive, comme nous le souhaitons, à faire reformer cette décision inconcevable.

Nous avons dit ici même ce que nous avons pensé de l'attitude et de ce qu'on appelle « les agissements » des pénibles incidents du 16 novembre dernier; nous ne pouvons que protester contre le rôle que lui prête bénévolement la feuille officielle, alors que l'impression unanime est toute contraire; cet arrêté ne satisfera la conscience de personne dans la colonie, et puisque c'est un fait indéniable que nous avons besoin d'avocats, c'est un curieux moyen de voir nos intérêts que de leur souhaiter la bienvenue en frappant un nouvel arrivé qui a su être à la hauteur de circonstances des plus difficiles, et conquérir quand même l'estime générale même des adversaires de ses premiers clients; nous espérons qu'on ne tentera pas par de nouvelles tracasseries de dégoûter à tout jamais les avocats de venir chez nous, à un moment où les affaires ne sont pas brillantes et où nous aurons prochainement besoin d'en voir venir pour combler un vide, et qu'on laissera à M^e Gauvain la palme indispensable à l'exercice de sa profession à laquelle il nous semble avoir des droits tout spéciaux après de pareilles difficultés.

K. DIAING.

A 4 poils

Mardi dernier le bruit se répandait en ville (bien à tort du reste) qu'une grande manifestation devait avoir lieu le soir même.

Cette fois les femmes devaient seules en faire partie.

Certes, au temps où nous vivons, cette particularité n'a rien de bien extraordinaire, mais ce qui est plus drôle, plus cocasse et, disons-le, plus écœurant c'est d'apprendre qu'en prévision de troubles possibles, la demeure de certains fonctionnaires avait été, ce soir là, gardée par les gendarmes.

Nous avons déjà traité ici ces braves

comme ils le méritent.

Ce nouvel exploit (trembler devant des femmes) appelle une distinction toute particulière, nous demandons, qu'on octroie à ces courageux citoyens... un poil de plus.

Braves à trois poils, braves à quatre poils.

La question de nos Ecoles libres au Sénat.

Séance du 19 décembre.

Les incidents de Saint-Pierre-Miquelon.

M. Ch. Riou appelle l'attention du Sénat sur les événements de St-Pierre-Miquelon:

Vous savez, dit-il, l'émotion qu'ont soulevée en France, et notamment parmi nos populations bretonnes, les événements regrettables de St Pierre et Miquelon; or, on me communique à l'instant — je ne la connaissais pas auparavant — une lettre qui a dû être adressée par M. Légasse que je ne connais pas, mais qui est le représentant élu de St-Pierre et Miquelon, à M. le Ministre des Colonies à la date du 17 décembre. Cette lettre, je dois la mettre sous les yeux du Sénat et je demanderai à M. le Ministre des Colonies de vouloir bien nous dire, d'abord, s'il l'a reçue, ensuite si les faits que cette lettre signale sont exacts et, s'ils sont exacts, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que les faits qu'elle annonce ne se produisent pas.

Voici cette lettre :

Paris, 17 décembre

Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je viens de recevoir de Saint-Pierre et Miquelon les télégrammes suivants:

Premier télégramme.

« Malgré la tranquillité qui règne à St-Pierre, l'administrateur donne des ordres si licules pour que des vedettes de l'*Amiral-Aube* viennent chaque soir à terre. Les marins couchent à la station électrique. La vedette dont les débris ont été recueillis, avait quitté le bord avec sept hommes vers cinq heures du soir. L'administrateur continue toujours enquêtes et mesures vexatoires de nature à exciter population. Avo-

cat Gauvain défenseur des instituteurs bretons passe devant le conseil de discipline lundi prochain... « vapeur *Liberté*, de la maison Légasse, recherche les marins de la vedette perdue. »

Vous savez en effet, messieurs, comment dans les conditions que résume cette lettre, sept marins ont été perdus; la grande majorité d'entre eux, sinon tous, j'en suis convaincu, sont des marins bretons et je leur adresse à tous un respectueux hommage.

Deuxième télégramme.

« Population déplorant la perte de sept marins de l'*Amiral-Aube*, vous prie d'être notre interprète auprès du ministre de la marine pour lui présenter nos condoléances. Elle émet le vœu, vu le calme persistant, qu'on n'expose plus la vie d'autres marins.

« Signé: NORGEOT. »

« Je croyais avoir compris, monsieur le ministre, que vous aviez envoyé M. Didelot à St-Pierre et Miquelon avec des instructions de conciliation et de paix... »

« L'attitude du nouvel administrateur n'est pas celle à laquelle s'attendait la population de St-Pierre, qui avait été priée d'attendre la décision du Gouvernement avec calme et constance »

« Les instituteurs de l'école libre laïque ont été condamnés, en police correctionnelle l'un à 300 francs d'amende et l'autre à 200 francs, avec application de la loi de sursis. L'école n'ayant été ouverte que par l'un d'eux, les instituteurs font appel de ce jugement. L'école étant restée ouverte, M. Didelot, sans attendre le jugement de la cour d'appel, qui est saisie... — et vous savez tous qu'en matière correctionnelle, l'appel est suspensif — «... fait encore citer les instituteurs en police correctionnelle pour demain vendredi, leur reprochant la récidive.

« D'autre part, des mesures vexatoires prises par l'Administrateur me sont signalées; l'administration tente de faire supprimer aux instituteurs leur avocat, M^e Gauvain, qui doit passer devant le conseil de discipline lundi.

« Je n'insiste pas sur la gravité des diverses mesures administratives au moyen desquelles on veut terroriser le pays.

« Je souhaite que nous n'ayons à déplorer d'autres graves incidents ni de malheurs plus grands que ceux qui nous sont signalés.

Le délégué de la Colonie

Signé: Louis Légasse,
80, rue Tailbout, Paris. »

Ces faits sont-ils vrais et M. le Ministre a-t-il reçu cette lettre datée du 17? Si oui,



viens lui demander quelle est sa réponse. Très bien! très bien! à droite).

M. Le Ministre. J'ai reçu en effet cette lettre, je n'ai rien à dire de M. Legasse sinon que j'ai peut-être des raisons de ne pas attacher une créance absolue à ses appréciations.

M. Delahaye. Moi je connais M. Legasse et je réponds de lui.

M. le Ministre. Pour répondre à l'honorable M. Riou, je rappelle au Sénat que des événements graves se sont passés à St-Pierre et Miquelon. On peut discuter le bien fondé, au point de vue politique des mesures qui ont été prises par l'autorité locale, d'accord avec le gouvernement, et qui ont été la cause occasionnelle de ces événements; mais, quand des jugements ont été prononcés, le devoir de chacun est de s'incliner devant l'autorité de la chose jugée et de se conformer à la loi, si dure soit-elle. Ceux-là mêmes, ceux-là surtout qui ont reçu un mandat du suffrage universel doivent donner l'exemple du respect de l'autorité de la loi et conseiller à leurs mandataires de s'incliner devant elle.

M. Gu. Riou. Puisque le jugement est frappé d'appel il n'est pas définitif.

M. Le Ministre. Des événements très graves se sont produits. La sécurité publique a été troublée, l'administrateur et les fonctionnaires qui sont autour de lui ont couru les plus grands dangers.

La manifestation qui a été organisée contre eux a présenté un caractère nettement antipatriote.

M. Dominique Delahaye. C'est journal!

M. Le Ministre.... et nettement séparatiste. Elle a nécessité, de la part du Gouvernement, un acte de vigueur, non pas, comme on l'a dit, un acte de brutalité, mais un acte d'autorité jugé indispensable par qui.

Un croiseur a été envoyé à St-Pierre et Miquelon pour faire flotter dans les eaux de la colonie le pavillon français que, dans un moment d'égarement, quelques agiles semblaient avoir renié.

L'administrateur que j'ai eu l'honneur de choisir est parti là-bas avec les instructions les plus bienveillantes, mais les plus fermes. Je lui ai demandé, avant toute chose, de rétablir l'ordre et d'agir avec énergie pour que force restât à la loi.

J'ignore les faits que vous me signalez en ce qui touche la citation de M. Gauvain, avocat, devant le conseil de discipline. Mais ce que je sais, c'est que, au jour et à l'heure de l'audience, le prétoire de la justice a été envahi; c'est qu'à la tête des envahisseurs se trouvaient des hommes aux-

quels leur situation aurait dû commander de réclamer le calme et qui auraient pu l'obtenir s'ils l'avaient voulu. (Vraiment)

M. Gauvain, avocat des instituteurs cités, n'a-t-il pas fait auprès de ses clients ce qu'il aurait dû faire; s'est-il lui-même compromis au cours de la manifestation? *J'en sais rien... (Exclamations à droite)*

M. le comte de Tévencuc. Si vous n'en savez rien, ne le dites pas!

LES BILLARDS VAUBAN. BREVETÉS S. G. D. G.

Nouveau jeu de famille et de salon qui a fort bien réussi en France. — 1^{re} Médaille de Vermeil au Concours Léprieu 1906.

Qui n'a pas construit des forteresses. A qui n'est-il pas arrivé de rêver, à la devanture d'un marchand de jouets, à la vue d'un de ces prestigieux étalages où des armées de soldats de plomb, postés dans d'imposantes places fortes, semblent tout prêts à en venir aux mains?

Mais que faire de ces soldats? Une fois posés, comment les faire avancer, reculer, comment les commander? Surtout quelles règles et par quel procédé vont-ils se déplacer? Comment les occuper? Tour à tour vainqueurs ou vaincus, comment les diriger d'une manière simple et vivante à la fois?

Voilà le mystère qu'a récemment percé une intéressante invention; tel est le problème que résout victorieusement le Billard Vauban.

En usant de pions rigides poussés par un propulseur élastique, puis en coupant le nouveau billard d'obstacles appropriés, l'inven-

teur est parvenu à disposer, dans des dimensions très réduites, une planche à jeu sur laquelle des pions carrés, projetés par un porte-épée, ricochent contre des remparts savamment disposés selon les principes de fortification de l'immortel créateur de nos places fortes, **Vauban**. Ils se prennent les uns les autres, se font des prisonniers, se disputent de deux à neuf villes, selon les modèles.

Consultez les tarifs, prospectus et faites votre commande pour les longues soirées d'hiver chez M. Jean-Baptiste Légasse.

Avis.

La Société "La morne Française" a l'honneur d'informer Messieurs les armateurs et le public en général qu'elle possède un appareil à gaz Clayton permettant de désinfecter, de la façon la plus efficace, les bateaux, maisons, magasins; en un mot tous les locaux sans qu'il soit nécessaire d'enlever aucun meuble ni effets quelconques.

Les fumigations faites avec cet appareil font disparaître les punaises, cancrelats, rats et autres vermines; elles sont très utiles dans les magasins où la morne a été atteinte de "rouge" car elles en font disparaître tous germes.

Le prix pour la désinfection de chaque goelette est fixé à 30 francs; quant aux bateaux métropolitains, aux maisons et magasins, des prix spéciaux seront établis:

Les désinfections, faites à St-Pierre jusqu'à ce jour, ont donné des résultats très satisfaisants.

IMPRIMERIE "LA VIGIE"

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

- Cartes de Visite,
- cartes de faire-part,
- Naissances - Mariages
- et Décès
- Factures - Bons
- Connaissances etc.,
- Affiches tous formats.

Prix Modérés

Rue Jacques-Cartier SAINT-PIERRE
Imp. LA VIGIE - Le Gérant: W. Lefèvre.